



**mcb-a**  
MUSÉE CANTONAL  
DES BEAUX-ARTS LAUSANNE

**mudac** MUSÉE DE DESIGN  
ET D'ARTS APPLIQUÉS  
CONTEMPORAINS

Elysée  
Lausanne

FV FONDATION  
FELIX VALLOTTON

FONDATION  
TOMS PAULI

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Donations de 11 millions de francs pour « Un musée, deux musées »**

**Les archives de Sabine Weiss au Musée de l'Elysée**

**Don d'une horloge de Nicolas Le Moigne au mudac**

**Nomination des membres du Conseil de Fondation du mcb-a**

Trois mécènes ont fait des donations pour un montant total de 11 millions de francs en faveur du projet « Un musée, deux musées ». Grande figure de la photographie européenne, Sabine Weiss a également fait la donation de ses archives au Musée de l'Elysée. Dans le même temps, une horloge murale est offerte au mudac. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a nommé Anne-Catherine Lyon à la présidence de la nouvelle fondation de droit public du Musée cantonal des Beaux-Arts. Forte de neuf membres, cette dernière permettra de développer de nouveaux partenariats pour le développement de l'institution et l'accroissement de ses collections.

### Trois donations pour un montant de 11 millions de francs

Le Conseil d'Etat et la Fondation de soutien à PLATEFORME 10 ont l'honneur d'annoncer trois nouvelles donations en faveur de « Un musée, deux musées », deuxième étape du projet PLATEFORME 10. Convaincus du futur rayonnement culturel de PLATEFORME 10, trois mécènes, qui tiennent à garder temporairement l'anonymat, se sont engagés à verser un montant de 11 millions de francs. Pour rappel, la réalisation de la phase deux de PLATEFORME 10 (deuxième bâtiment, programme complémentaire, partie ouest du site) est estimée à environ 100 millions de francs, dont un montant de 40 millions de fonds privés selon le principe du partenariat public-privé.

Après avoir réuni 34 millions de fonds privés pour la construction du mcb-a, la Fondation de soutien a réuni un total de 26 millions de francs pour le mudac et l'Elysée. Ces nouvelles donations s'ajoutent en effet à l'engagement de la Fondation Leenaards (5 millions de francs) et de la Fondation d'aide sociale et culturelle du Canton de Vaud (FASC), la commission chargée de redistribuer les bénéfices de la Loterie Romande (10 millions de francs). Le Conseil d'Etat et le Conseil de la Fondation de soutien PLATEFORME 10 saluent ces engagements en faveur d'un projet culturel phare pour le Canton de Vaud.



**mcb-a**  
MUSÉE CANTONAL  
DES BEAUX-ARTS LAUSANNE

**mudac** MUSÉE DE DESIGN  
ET D'ARTS APPLIQUÉS  
CONTEMPORAINS

Elysée  
Lausanne

FV FONDATION  
FELIX VALLOTTON

FONDATION  
TOMS PAULI

### **Les archives de Sabine Weiss au Musée de l'Elysée**

Le Musée de l'Elysée est heureux d'annoncer la donation des archives de Sabine Weiss, grâce à la volonté de la photographe et aux soutiens du Canton de Vaud, par le biais de son service des affaires culturelles (SERAC).

Sabine Weiss est l'un des grands noms de la photographie européenne. Née Sabine Weber en 1924, cette photographe d'origine suisse a été formée auprès de Paul Boissonnas, à Genève, avant de s'installer à Paris en 1946, où elle est l'assistante du photographe Willy Maywald pendant quatre ans. Établie dans la capitale française avec son mari Hugh Weiss, peintre américain, elle sera longtemps liée à l'agence Rapho. Sabine Weiss est l'une des dernières représentantes de cette photographie que l'on dit « humaniste », courant né en France juste après la Deuxième Guerre Mondiale et auquel on rattache de grands noms comme Édouard Boubat, Robert Doisneau, Willy Ronis ou Brassai, entre autres.

Les archives de Sabine Weiss rejoindront le Musée de l'Elysée dès son emménagement à PLATEFORME 10, où l'institution bénéficiera d'espaces de travail et de conservation plus vastes et mieux adaptés. Afin de pouvoir accueillir ce fonds de première importance, un travail de sélection, d'inventaire, de documentation, de numérisation et de conditionnement commence dès à présent, en collaboration avec Sabine Weiss. Le traitement d'un fonds d'archives est une tâche de longue haleine qui permet, au terme de quelques années, de connaître en profondeur une œuvre, de la conserver dans les meilleures conditions sur le long terme et de construire des projets de valorisation.

Si le musée accueille dès ses débuts les grands noms de la photographie de reportage dans ses collections, la photographie humaniste n'y est que peu représentée. L'accueil de cette archive permet ainsi de combler un manque, tout en entrant en résonance avec la photographie de voyage, très présente dans les collections, et d'autres grands noms de femmes comme Ella Maillart, Gertrud Fehr, Henriette Grindat ou Monique Jacot.

### **Donation de l'horloge de Nicolas Le Moigne au mudac**

Grâce à la générosité de la collectionneuse vaudoise Fabienne Lévy, le Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac) est également heureux de pouvoir accueillir dans ses collections l'un des trois exemplaires de l'horloge murale de Nicolas Le Moigne.

Allongé et composé d'un système de « flap » rotatifs identique à celui des aéroports, cette horloge indique l'heure à la minute, écrite en toutes lettres. Le principe témoigne de l'évolution des créations horlogères qui intègrent davantage, au-delà de la réelle nécessité, le plaisir esthétique, l'émotion et l'expérience du regardeur. Orale et conviviale, cette horloge trouvera sans doute une place de choix dans les espaces publics du site PLATEFORME 10.



mcb-a  
MUSÉE CANTONAL  
DES BEAUX-ARTS LAUSANNE

mudac  
MUSÉE DE DESIGN  
ET D'ARTS APPLIQUÉS  
CONTEMPORAINS

Elysée  
Lausanne

FV FONDATION  
FELIX VALLOTTON FONDATION  
TOMS PAULI

Conjuguant poésie urbaine et respect des traditions, cette pièce du designer lausannois est déjà riche de toute une histoire. En 2004, un jury genevois l'a choisie pour redonner à la place Neuve de Genève son horloge disparue dans les années 30. Ce choix fut alors largement contesté, notamment parce que l'installation était prévue sur un mur classé monument historique. Sept ans plus tard en 2011, l'un des trois exemplaires trouva finalement sa place sur la marquise de béton de l'Université de Genève où, depuis, elle dit l'heure.

### **Une fondation de droit public pour le mcb-a**

La construction du mcb-a est en cours; le nouveau Musée devrait pouvoir être inauguré en automne 2019. Le processus de réalisation et de financement de la seconde étape (Musée de l'Elysée et mudac) ayant été adopté par le Grand Conseil, l'ouverture du bâtiment qui abritera ces deux Musées est planifiée pour 2021. Chacun des Musées passera d'un statut étatique cantonal (mcb-a et Musée de l'Elysée) ou d'un statut communal (mudac) à celui d'une Fondation de droit public.

S'agissant de la Fondation du mcb-a, le Conseil d'Etat a adopté le règlement d'application de la Loi constituant la Fondation de droit public, afin qu'elle puisse se mettre en place de manière progressive une année avant l'ouverture du nouveau musée. La Fondation aura notamment pour mission de réaliser les objectifs stratégiques culturels du mcb-a et d'assurer sa bonne gestion. Il s'agit d'une mission publique déléguée par le Conseil d'Etat du canton de Vaud, pour la gestion d'un patrimoine cantonal. De ce fait, la forme juridique publique prime sur la forme privée. Le dispositif offre la souplesse de gestion nécessaire à l'utilisation des ressources comme celle de l'engagement du personnel, de l'affectation de financements privés sous la forme de mécénat, de sponsoring, de dons ou de legs et permettra ainsi de conserver, d'agrandir le patrimoine culturel du canton, d'assurer des expositions permanentes et temporaires et de sensibiliser un large public aux beaux-arts.

La Fondation permettra également d'édifier de nouveaux partenariats pour le développement de l'institution et l'accroissement de ses collections. Elle aura le devoir d'aider à la promotion de l'institution sur la scène culturelle nationale et internationale. Elle participe également à la promotion des activités culturelles de PLATEFORME 10 et veille à établir une bonne collaboration entre les différentes institutions qui le constituent. Tout le personnel sera engagé par la Fondation de droit public et restera soumis à la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (Lpers) ainsi qu'à l'ensemble de ses règlements d'application afin que soit garanti le principe de l'égalité de traitement dans l'application des conditions de la politique salariale de l'Etat de Vaud.



**mcb-a**  
MUSÉE CANTONAL  
DES BEAUX-ARTS LAUSANNE

**mudac** MUSÉE DE DESIGN  
ET D'ARTS APPLIQUÉS  
CONTEMPORAINS

Elysée  
Lausanne

FV FONDATION  
FELIX VALLOTTON

FONDATION  
TOMS PAULI

Présidé par **Anne-Catherine Lyon**, le Conseil de Fondation du Musée cantonal des Beaux-Arts est composé de la manière suivante :

**Bice Curiger**, directrice de la Fondation Vincent van Gogh, Arles.

**Nicole Minder**, cheffe du Service des activités culturelles du canton de Vaud (membre de droit).

**Olivier Audemars**, vice-Président du Conseil de direction de Audemars Piguet Holding.

**Julien Chapuis**, directeur de la collection de sculptures et Musée de l'Art byzantin, Staatliche Museen zu Berlin.

**Bernard Decrauzat**, président du Comité exécutif PLATEFORME 10

**Marco Francioli**, directeur du MASI, Musée d'art de la Suisse italienne et membre du Conseil de Fondation de Pro Helvetia.

**Alfred Pacquement**, directeur honoraire du musée national d'art moderne (Centre Pompidou), Paris.

**Cyrille Piguet**, avocat à Lausanne, chargé de cours Ecole cantonale d'art Lausanne (ECAL).

Lausanne, le 12 juin 2017

**Renseignements :**

DFIRE, Pascal Broulis, Conseiller d'État, Président du Comité de pilotage, 021 316 20 01  
Catherine Labouchère, vice-présidente de la Fondation de soutien à PLATEFORME 10,  
079 626 10 62